



Informations générales pour les associations d'Evires - 2016

Informations générales

- Mise à disposition de la salle au dessus de la mairie (pensez à réserver auprès de la secrétaire de mairie),
- Si besoin, mise à disposition du vidéoprojecteur avec réservation préalable et retour après le prêt,
- Possibilité de photocopier en noir et blanc vos tracts en mairie (sous condition de fournir le papier et d'informer à l'avance la secrétaire de mairie).

Informations générales

- Pensez à communiquer en mairie les informations relatives aux dates de l'assemblée générales (invitation de la mairie), communication en mairie des changements des membres du bureau, évènements, ...
- Site internet : communiquer en mairie les informations que vous souhaitez voir sur le site d'Evires,
- Bulletin municipal : pour le 15/01/2016 : communiquer en mairie vos articles et photos : mairie.evires@orange.fr

Demande de subvention 2016

- Nouveau formulaire disponible sur la rubrique : associations du site internet : <http://www.evires.fr>
- La demande de subvention doit être argumentée
- Le dossier de demande de subventions doit être retourné au secrétariat de mairie pour le **15 janvier 2016**
- Communication par courrier en mars 2016 des résultats de la demande

Rappel : Soutien financier apporté par la mairie doit être communiqué notamment lors de l'AG.

Projet de convention – utilisation locaux et équipement

- En 2016, finalisation des conventions avec les associations, précisant les engagements de chaque partie et valorisant financièrement la mise à disposition à titre gratuit (loyer, eau, électricité...)
- Un inventaire du matériel sera annexé à la convention.